

toujours eu, après mon retour au gouverne-
ment le 18 Avril 1942, le triple objectif :

- Ne jamais déclarer la guerre à l'Union-
que ni à l'Angleterre, ni à qui que ce soit,
- ne jamais prêter une collaboration
militaire avec l'Allemagne et à plus
forte raison, ne pas contracter d'alliance
avec elle,

- enfin, empêcher des aventuriers de
s'emparer du pouvoir, ²³ et éviter la

Termination d'un
gauleiter.

1.1

CG

J'avais une autre tâche difficile :
celle qui consistait à empêcher de nouvel-
les contraintes et à alléger les souffrances
des Français.



Tous comprenez donc maintenant
le sens qu'il faut donner à ma lettre
du 22 Novembre. C'était un moyen
d'atténuer l'irritation, dangereuse pour
nous, d'Hitler, dont une décision
soudaine, comme il en était coutumier,
pouvait frapper encore plus cruelle-
ment notre pays. C'était un moyen
de gagner du temps, mais vous savez,
après tout ce que je viens de vous dire,
qu'il ne pouvait être question d'une
collaboration militaire ni d'une
déclaration de guerre, puisque dans
les jours qui avaient précédé, j'avais
déjà opposé des refus formels et défi-
nitifs au Gouvernement allemand.
Si ma lettre a été envoyée au chan-
celier Hitler, celui-ci ne peut se tromper

Chamberlain

W

sur mes intentions. Il vous suffit d'ailleurs de la lire pour l'interpréter vous-même ainsi que je veux le faire. Quand j'emploie les termes :

"des conditions morales et politiques doivent être créées en France, en vue de cette action", cela signifie à l'évidence, que ces conditions n'existant pas et ne pouvant exister avec la présence en Allemagne de plus d'un million de prisonniers, l'envoi de travailleurs français dans les usines allemandes, les usines prises en Alsace, et je ne cite que des exemples importants, rendaient irréalisable l'offre que je formais. J'avais néanmoins le devoir, par tous les moyens, d'essayer de sauver notre pays et j'ai une trop vieille expérience politique pour m'arrêter devant une difficulté de forme si je la juge utile et indispensable. Je regrette que le temps ne soit limité pour répondre sur ce point car je pourrais vous citer des exemples historiques tirés de la politique étrangère faite par d'autres pays et qui seraient beaucoup plus saisissants que cette lettre que vous me reprochez.

Hitler, lui ne se trompa pas sur la raison qui avaient pu me déterminer à lui écrire, dans l'hypothèse où il m'aurait reçue ma lettre, car je ne fus pas invité à le voir pour le nouvel entretien que je sollicitais. J'

J'aurais écrit le 22 et c'est le 27

Blondel

M

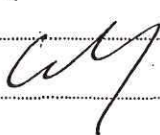
novembre, cinq jours après, que les forces allemandes tentaient de s'emparer de notre flotte qui était à Toulon.

Si je comprends bien votre question, vous m'accuseriez d'une complaisance criminelle à l'égard de l'Allemagne ce qui supposerait des sentiments de confiance de la part du Gouvernement allemand? Vous ne seriez ^{pas} dans la vérité et en voici la preuve:

Le 27 novembre, M. ^{W. King} Jon Nida, accompagné de M. Rochat, se présentait à mon domicile, à quatre heures du matin à Chateaudon et malgré le froid très rigoureux qu'il faisait alors, il attendait jusqu'à 6 heures et demie pour en franchir le seuil. Il venait me donner connaissance de la mesure ordonnée par le Gouvernement allemand concernant notre flotte à Toulon, et il avait la mission de ne me prévenir qu'une demi-heure après que l'opération avait été faite, et elle devait avoir lieu à quatre heures.

Tous ces détails importants vous montrent mieux encore qu'un raisonnement que je n'éprouve aucune gêne pour répondre à la question que vous m'avez posée. La méthode que j'ai employée peut vous surprendre ou vous choquer, mais mon expérience me faisait un devoir de l'adapter

Tenons moi
à l'égard
l.c.

El. 

La porte de
la

El. 

85 

à la nature et à la qualité de mes interlocuteurs. On ne l'a reproché déjà d'autres propos, mais ils ont toujours été prononcés dans des circonstances où je faisais constater le parallélisme qui existe entre eux et les nouvelles mesures de force qui nous menaçaient, et auxquelles j'essayais ainsi de faire échapper la France. Les Allemands ne s'y trompaient pas toujours. Si une lettre a été envoyée il ne lui ont donné aucune publicité pas plus qu'ils n'ont publié dans leurs journaux, en Allemagne, le peu que j'avais fait de la victoire de l'Allemagne.

En ce qui concerne l'ordre que j'avais donné de ²⁸laisser ²⁹aux indiquer les dépôts d'armes clandestins en zone libre, je dois vous rappeler que l'article 6 de la Convention d'Armistice s'exprime ainsi :

"Les armes, les ³⁰munitions et matériels de guerre de toute espèce restant en territoire français non occupé - dans la mesure où ceux-ci n'auraient pas été laissés à la disposition du Gouvernement français pour l'armement des unités françaises autorisées - devront être entreposés ou mis en sécurité sous contrôle allemand ou italien respectivement. Le Haut Commandement allemand se réserve le droit d'ordonner à cet effet toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'usage abusif de ce matériel. La fabrication

Chaulant

14